

**PROVINCE DE QUÉBEC  
FONCTIONS DU  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance  
décisionnelle du  
Directeur général  
Ce 4 mai 2020  
À 11 h 30**

PROCÈS-VERBAL de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 4<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT À ONZE HEURES TRENTE**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

**Ouverture de la  
séance**

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

**DGCC19/20-05-032**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU 7 AVRIL AJOURNÉE AU 21 AVRIL 2020**
- 3. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 3.1. Secteur des jeunes**
  - 3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 4. SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 4.1. Ressources humaines**
    - A) Projet de consolidation des organigrammes de services – Adoption (séance tenante)
  - 4.2. Ressources financières et ressources informatiques**
  - 4.3. Ressources matérielles**

5. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**
  - 5.1 **Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**
    - A) Dépôt d'avis du Substitut du Protecteur de l'élève – Avis 2019-2020-088 (confidentiel)
  - 5.2 **Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements**
    - A) Nouvelle école primaire Pierrefonds, école Allancroft et Nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest - Nomination des membres des comités de sélection - Amendement de la résolution CC19/20-01-055
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. **Organisation scolaire**
    - A) Nouvelle école secondaire Pierrefonds – Modifications à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
    - B) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2021-2022 – Adoption pour consultation
  - 6.2. **Planification stratégique**
  - 6.3. **Vérification interne et reddition de compte**
  - 6.4. **Communications**
  - 6.5. **Mesures d'urgence**
7. **TRANSPORT SCOLAIRE**
8. **GÉNÉRALITÉ**
9. **QUESTIONS DIVERSES**
10. **INFORMATION**
  - A) Correspondance
11. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Dispense de lecture par la secrétaire générale**

**DGCC19/20-05-033**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ajournée au 21 avril 2020**

**DGCC19/20-05-033a**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Conseil des commissaires du 7 avril 2020, ajournée au 21 avril 2020, a été remis au Directeur général le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, dispense la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, approuve le procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Conseil des commissaires du 7 avril 2020, ajournée au 21 avril 2020, tel que déposé.

**Projet de  
consolidation des  
organigrammes  
de services –  
Adoption**

**DGCC19/20-05-034**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigrammes pour décision au 1<sup>er</sup> juillet 2020;
- C) Retour de consultation des associations des cadres.

Madame Nelly Admo précise les modifications apportées suite à la consultation.

**ATTENDU** la création d'un poste de direction du Service expérience employé et optimisation des processus administratifs sous la responsabilité de la Direction générale;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du Bureau de la statistique et de l'imputabilité vers le Service expérience employé et optimisation des processus administratifs;

**ATTENDU** la création d'un poste de régisseur à la Direction générale;

**ATTENDU** l'abolition d'un poste d'agent d'administration à la Direction générale;

**ATTENDU** la création d'un poste de régisseur à la Direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

**ATTENDU** l'abolition d'un poste de coordonnateur entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys à la Direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du poste de coordonnateur au Service de la formation professionnelle vers le Bureau des communications;

**ATTENDU** le déplacement de trois postes de coordonnateur au Secrétariat général sous la responsabilité de la direction adjointe du Secrétariat général;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du poste de régisseur vérification interne vers le Secrétariat général;

**ATTENDU** le déplacement de deux postes de coordonnateur au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation au Service des ressources matérielles;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du secteur reprographie/messagerie vers le Service des ressources matérielles;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du secteur hygiène et salubrité vers le Service des ressources matérielles;

**ATTENDU** la création d'un poste de coordonnateur au secteur hygiène et salubrité;

**ATTENDU** la confirmation de la nomination d'une directrice adjointe au secteur de la dotation du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la confirmation de la nomination d'un directeur adjoint au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la confirmation de la nomination d'une coordonnatrice au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** le déplacement d'un poste de coordonnateur du secteur de la dotation du Service des ressources humaines vers le secteur santé et sécurité du travail – prévention du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la création d'un poste de régisseur au Service des ressources humaines;

**ATTENDU** l'abolition d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la création de deux postes de coordonnateur au Service des ressources financières;

**ATTENDU** l'abolition de quatre postes de régisseur du Service des ressources financières;

**ATTENDU** l'abolition du poste de coordonnateur soutien aux établissements au Service des ressources informatiques;

**ATTENDU** le changement nominatif du secteur soutien aux établissements au Service des ressources informatiques;

**ATTENDU** le transfert de responsabilités du secteur ENA vers le Service des ressources informatiques;

**ATTENDU** le changement nominatif du Service de la formation générale aux adultes;

**ATTENDU** la création d'un poste de coordonnateur au Service de la formation générale des adultes;

**ATTENDU** la création d'un poste de direction adjointe aux Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

**ATTENDU** la nécessité d'optimiser la gestion des services;

**ATTENDU** la recommandation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES);

**ATTENDU** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, adopte, tel que déposé, le projet de consolidation des organigrammes de services de la CSMB.

## **EN CONSÉQUENCE :**

### **Direction générale**

***De créer*** un poste de direction du Service expérience employé et optimisation des processus administratifs sous la responsabilité du directeur général et d'y affecter et d'y nommer madame Barbara Blondeau.

***De transférer*** le poste de coordonnateur du Bureau de la statistique et de l'imputabilité détenu par madame Nancy Meilleur sous la responsabilité de la direction du Service expérience employé et optimisation des processus administratifs.

***De créer*** un poste de régisseur sous la responsabilité du directeur général et d'y affecter et d'y nommer madame Louise Séguin.

***D'abolir*** un poste d'agent d'administration.

### **Direction générale adjointe**

***De créer*** un poste de régisseur à la direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté sous la responsabilité de la coordonnatrice services administratifs et d'y affecter et d'y nommer madame Louise Paradis.

***D'abolir*** un poste de coordonnateur entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys.

### **Bureau des communications**

***De transférer*** le poste de coordonnateur au Service de la formation professionnelle détenu par madame Brigitte Gauvreau sous la responsabilité de la direction du Bureau des communications.

### **Secrétariat général**

***De déplacer*** les trois postes de coordonnateur détenus par mesdames Vanessa Martin, Ophélie Scott et Kristel Woo Sun Cheong sous la responsabilité de la direction adjointe du Secrétariat général, madame Marie-France Dion.

***De transférer*** le poste de régisseur vérification interne à la Direction générale adjointe RÉTAC Ouest A et B détenu par madame Carolyne Hamilton sous la responsabilité de la direction adjointe de la gestion contractuelle et approvisionnements au Secrétariat général.

### **Service des ressources matérielles**

***De déplacer*** le poste de coordonnateur détenu par monsieur Stéphane Patenaude au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation du Service des ressources matérielles.

***De déplacer*** le poste de coordonnateur détenu par monsieur Pierre-Olivier Côté au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation du Service des ressources matérielles.

**De transférer** le poste de contremaître du secteur de la reprographie/messagerie détenu par madame Suzanne St-Amand sous la responsabilité de la direction adjointe du secteur de la planification du Service des ressources matérielles.

**De transférer** les postes de contremaître du secteur hygiène et salubrité détenus par madame Johanne Boudreau et messieurs Pierre Degray et Patrick Nadeau sous la responsabilité de la direction adjointe du secteur de la planification du Service des ressources matérielles.

**De créer** un poste de coordonnateur au secteur hygiène et salubrité.

### **Service des ressources humaines**

**De confirmer** la nomination de madame Valérie Fortin au poste de direction adjointe au secteur de la dotation du Service des ressources humaines.

**De confirmer** la nomination de monsieur Dany Tremblay au poste de direction adjointe au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines.

**De confirmer** la nomination de madame Cristiana Carvalho au poste de coordonnatrice au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines.

**De déplacer** un poste de coordonnateur du secteur de la dotation du Service des ressources humaines vers le secteur santé et sécurité du travail – prévention du Service des ressources humaines.

**De créer** un poste de régisseur sous la responsabilité de la directrice du Service des ressources humaines et d'y affecter et d'y nommer madame Émilie Forcier-Roy.

**D'abolir** un poste d'agent d'administration.

### **Service des ressources financières**

**De créer** un poste de coordonnateur au secteur des comptes payables, recevables et facturation et à la comptabilité financière et d'y affecter et d'y nommer madame Josée Clément.

**De créer** un poste de coordonnateur au secteur de la gestion budgétaire, soutien aux services de garde et développement et d'y affecter et d'y nommer madame Chantal Lamoureux.

**D'abolir** quatre postes de régisseur répartis dans les secteurs comptes payables, recevables et facturation, comptabilité financière, gestion budgétaire et soutien aux services de garde et développement.

### **Service des ressources informatiques**

**D'abolir** un poste de coordonnateur soutien aux établissements du Service des ressources informatiques.

**De renommer** le secteur soutien aux établissements du Service des ressources informatiques devenant le secteur soutien aux utilisateurs.

**De transférer** le poste de coordonnateur ENA à la Direction générale adjointe RÉTAC LaSalle-Lachine détenu par monsieur Jean Fillion sous la responsabilité de la direction du Service des ressources informatiques.

### **Service de la formation générale des adultes**

**De renommer** le Service de la formation générale aux adultes devenant Service de la formation générale des adultes.

**De créer** un poste de coordonnateur au Service de la formation générale des adultes.

### **Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté**

**De créer** un poste de direction adjointe aux Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté et d'y affecter et d'y nommer monsieur Hafedh Ben Taher.

Le tout devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Dépôt d'avis du  
Substitut du  
Protecteur de  
l'élève – Avis  
2019-2020-088

DGCC19/20-05-035

Document déposé :

A) Avis du Substitut du Protecteur de l'élève numéro 2019-2020-088

**ATTENDU QUE**, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le Directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

**ATTENDU** l'avis de la Substitut du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2019-2020-088, reçu par la Secrétaire générale, le 14 avril 2020;

**ATTENDU QU'**après analyse, il apparaît que la Substitut du Protecteur de l'élève a procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en est venue à la conclusion que la plainte était non-fondée.

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Prends acte du dépôt de l'avis numéro 2019-2020-088, de la Substitut du Protecteur de l'élève;

Me déclare satisfait de l'analyse faite par la Substitut du Protecteur de l'élève;

Reconnaît que la plainte est non fondée;

**Nouvelle école  
primaire  
Pierrefonds, école  
Allancroft et  
Nouvelle école  
primaire Saint-  
Laurent Ouest -  
Nomination des  
membres des  
comités de  
sélection -  
Amendement de  
la résolution  
CC19/20-01-055**

**DGCC19/20-05-036**

**Amendée par la  
résolution  
DGCA19/20-06-028**

**Nouvelle école  
secondaire  
Pierrefonds –  
Modifications à  
l’acte  
d’établissement –  
Adoption pour  
consultation**

**DGCC19/20-05-037**

Prends acte de la recommandation quant à la clarification de la notion de conciliation administrative afin d'en tenir compte lors d'une prochaine révision du *Règlement sur la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC19/20-01-055
- C) Annexe 1 (confidentielle)

**ATTENDU QUE** le MEES a autorisé, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029, la construction d'une nouvelle école primaire à Mont-Royal;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public qualitatif afin de sélectionner les professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de ce projet de construction;

**ATTENDU QUE** le 14 janvier 2020, le Conseil des commissaires a autorisé, par sa résolution #CC19/20-01-055, la nomination des comités de sélection, relativement à la Nouvelle école primaire Pierrefonds, la Nouvelle école primaire Saint-Laurent ouest ainsi que l'école Allancroft;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, afin d'optimiser les processus, d'amender la résolution du 14 janvier 2020 et d'ajouter le projet de l'école primaire dans le secteur de Mont-Royal, afin que les comités de sélection qui ont été nommés par le Conseil des commissaires puissent également sélectionner les professionnels pour ce projet;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma fonction de directeur général, amende la résolution #CC19/20-01-055, afin que les comités de sélection qui ont été nommés le 14 janvier 2020 puissent également sélectionner les professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Mont-Royal.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'École de l'Altitude (projet)
- C) Acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds en août 2019 pour entrer en vigueur le 28 août 2019
- D) Résolution #CC19/20-08-007
- E) Résolution du conseil d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds
- F) Rapport de la Commission de toponymie
- G) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique



**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC19/20-08-007, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a créé un acte d'établissement pour la nouvelle école secondaire Pierrefonds située au 5060, boul. des Sources à Pierrefonds, la nommant, temporairement, Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

**ATTENDU QUE**, le 17 mars 2020, les membres du Conseil d'établissement pro-forma ont choisi de ne pas conserver le nom temporaire Nouvelle école secondaire Pierrefonds et proposent de renommer l'école « *de l'Altitude* »;

**ATTENDU QUE** ce nom a été soumis à la Commission de toponymie du Québec le 15 avril et qu'il a été jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, selon l'article 193 de la *Loi sur l'instruction*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'organisation scolaire;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte pour consultation auprès du Comité de parents, le nouvel acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, lequel propose le nouveau nom *École de l'Altitude*, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

Fixe la période de consultation du 5 au 29 mai 2020;

Et recevrai le rapport et les recommandations à la séance décisionnelle du mois de juin 2020.

**Critères  
d'inscription de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys pour  
l'année scolaire  
2021-2022 –  
Adoption pour  
consultation**

**DGCC19/20-05-038**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2021-2022– CSSMB (projet)
- C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QU'**à compter du 15 juin 2020, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys deviendra le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'organisation scolaire;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte pour consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal les critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

Fixe la période de consultation du 5 mai au 15 juin 2020;

Et recevrai le rapport et les recommandations à la séance décisionnelle suivante.

ADVENANT 11 h 59, la séance est levée.

---

**Le directeur général**

---

**La secrétaire générale**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
FONCTIONS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance  
décisionnelle du  
Directeur général  
Ce 4 mai 2020  
À 11 h 59**

PROCÈS-VERBAL de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 4<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT À ONZE HEURES CINQUANTE-NEUF**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

**Ouverture de la  
séance**

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

DGCE19/20-04-049

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL AJOURNÉE AU 20 AVRIL 2020**
- 3. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 3.1. Secteur des jeunes**
  - 3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 4. SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 4.1. Ressources humaines**
    - A) Demande de renouvellement d'un congé sans traitement à temps plein – ██████████ (confidentiel)
  - 4.2. Ressources financières et ressources informatiques**
  - 4.3. Ressources matérielles**
- 5. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
  - 5.1. Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**

**5.2. Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements**

- A) Gestion des matières résiduelles – Achats regroupés (Collecto)

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1. Organisation scolaire**

**6.2. Planification stratégique**

**6.3. Vérification interne et reddition de compte**

**6.4. Communications**

**6.5. Mesures d'urgence**

**7. TRANSPORT SCOLAIRE**

**8. QUESTIONS DIVERSES**

**9. INFORMATION**

**10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Dispense de lecture par la secrétaire générale**

**DGCE19/20-05-050**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ajournée au 21 avril 2020**

**DGCE19/20-05-051**

**Demande de renouvellement d'un congé sans traitement à temps plein –**

**DGCE19/20-05-052**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Comité exécutif du 7 avril 2020, ajournée au 21 avril 2020, a été remis au Directeur général le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, dispense la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, approuve le procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Comité exécutif du 7 avril 2020, ajournée au 21 avril 2020, tel que déposé.

Documents déposés :

- A) Sommaire;  
B) Tableau de la demande de renouvellement d'un congé sans traitement à temps plein

**ATTENDU** la demande de renouvellement d'un congé sans traitement à temps plein formulée par un membre du [REDACTED];

**ATTENDU** l'analyse de la demande par le Service des ressources humaines;

**ATTENDU** le motif au soutien de cette demande;

**ATTENDU** le contexte de pénurie;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale adjointe responsable de l'établissement;

**ATTENDU** la recommandation formulée par la direction du Service des ressources humaines;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, refuse la demande de renouvellement du congé sans traitement à temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 du membre du [REDACTED] au soutien de la présente décision.

**Gestion des  
matières  
résiduelles –  
Achats regroupés  
(Collecto)**

**DGCE19/20-05-053**

Documents déposés :

A) Sommaire

**ATTENDU QUE** les contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles se terminent le 30 juin 2020;

**ATTENDU QUE** la CSMB est invité à faire part à Collecto de son intention d'adhérer ou non au système d'achats regroupés dans le cadre de la gestion des matières résiduelles, et ce, pour une période initiale de deux (2) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022, avec trois (3) possibilités de renouvellement d'une période d'un (1) an chacune, soit jusqu'au 30 juin 2025;

**ATTENDU QU'**il est recommandé de poursuivre l'octroi de contrat par l'entremise de Collecto, afin d'obtenir le meilleur prix possible;

**ATTENDU QUE** la règle 133 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017* confie la responsabilité d'autoriser un tel mandat au Comité exécutif, considérant que le montant total du contrat est estimé à 625 000\$;

**ATTENDU QUE**, conformément à la règle 136 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017*, le comité exécutif doit autoriser la conclusion de tout contrat de services d'une durée supérieure à trois ans;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Comité exécutif et aux commissaires, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Autorise l'adhésion de la CSMB au regroupement d'achats initié par Collecto, relativement à la gestion des matières résiduelles, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022, comportant trois (3) options de renouvellement d'une période additionnelle d'un (1) an chacune, soit jusqu'au 30 juin 2025, le tout pour une valeur totale possible de 625 000 \$ (toutes taxes exclues);

Autorise la conclusion du contrat de gestion des matières résiduelles pour une durée qui pourrait être supérieure à trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022, comportant trois (3) options de renouvellement d'une période additionnelle d'un (1) an chacune, soit jusqu'au 30 juin 2025.

ADVENANT 12 h 02, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**Le directeur général**

\_\_\_\_\_  
**La secrétaire générale**